

# Limitation des naissances en France à l'époque moderne\*

Jean MEYER\*\*

Le terme de limitation ou de contrôle des naissances est d'époque récente ; il s'applique mal aux phénomènes complexes de l'époque moderne. S'il est parfaitement évident que l'avortement, le « *coïtus interruptus* », les philtres et les breuvages destinés à éviter les conceptions ont existé de tout temps, comme le démontrent à l'évidence tous les manuels de confession, il est, par définition, difficile, sinon impossible de mesurer l'ampleur réelle de ces phénomènes<sup>1</sup>. Il est probable qu'une partie des fausses couches relève, en réalité, de la limitation des naissances. Il y aurait même, à cet égard, à revoir la notion traditionnelle, désormais, de l'intervalle intergénéral, dont on sait qu'il est long<sup>2</sup> et à le comparer avec ce que l'on sait désormais de la longueur réelle compatible avec le taux de « fécondité naturelle », qui, statistiquement, ne se situe qu'aux alentours de 8 enfants par famille complète<sup>3</sup>. Il est, en effet, probable que l'intervalle intergénéral de type goubertien (ou beauvaisien) des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles englobe, en réalité, les effets de ces fausses couches. Dans l'impossibilité actuelle de mesurer ces problèmes, il convient donc d'élargir la notion de limitation de naissances, et d'envisager non pas seule-

\* Cet article a pour point de départ le texte d'une conférence prononcée à l'Université St-Paul en novembre 1972. Ce texte fut repris par la suite.

\*\* Professeur à l'Université de Rennes II.

<sup>1</sup> RÉTIF DE LA BRETONNE, *Le pornographe...*, Paris, 1769: « Elles [les filles de joie] emploient tous les artifices imaginables pour éviter [la grossesse] ou pour se procurer l'avortement au commencement d'une grossesse reconnue. » Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'antimoine entre fréquemment dans la composition de ces breuvages, utilisés sur une très large échelle par La Voisin dans l'affaire des poisons. Cf. encore la mort de Marion de L'Orme: « Elle prit, avant que de tomber malade, une forte prise d'antimoine pour se faire vider, et ce fut ce qui la tua », dans TALLEMANT DES RÉAUX: *Historiettes*, t. II, Paris, la Pléiade, 1961, p. 35. Philtres d'amour, anticonceptionnels ou d'avortement font partie de l'arsenal classique de la sorcière, preuve que la culture paysanne les connaissait, tout comme les connaît l'ethnomédecine des populations non européennes. Le problème est celui de l'utilisation « quantitative » de ces procédés.

<sup>2</sup> P. LONGONE, « La fécondité naturelle », dans *Population et sociétés*, n° 74, nov. 1974; R. VINCENT, « Recherches sur la fécondité biologique », cahier de l'INED, Paris, 1973, n° 37; R. G. POTTER, J. E. GORDON, M. PARKER, « A case study of birth interval dynamics », dans *Population Studies*, t. XIX, n° 1; L. HENRY, « Some data of natural fertility », dans *Eugenics Quarterly*, juin 1961, etc.

<sup>3</sup> L'exemple le plus frappant est celui de la secte anabaptiste des Huttérites, émigrée aux U.S.A. vers 1870, qui proscribit totalement la contraception. Entre 1921 et 1930 le nombre moyen d'enfants par famille huttérite complète de femmes mariées à 20 ans est de 10,9, sommet record absolu, semble-t-il, légèrement en augmentation par rapport au début du XX<sup>e</sup> siècle où le chiffre correspondant était de 9,8. À Crulai, il est de 8,3 entre 1674 et 1742, dans le Pendjab actuel des années 1945-46 de... 6,2. Preuve de l'ancienneté relative d'une certaine contraception, il est dans le sud-est aquitain de Thézels-Saint-Sernin (Lot) d'entre 1760 et 1792, seulement de 6,6, etc.

ment les comportements individuels, mais de les englober dans un ensemble plus vaste et plus adéquat. Car une société est un ensemble biologique, dont les réactions sont collectives. À la différence cependant des autres groupes animaux, les réactions humaines sont variées, dans le temps et dans l'espace, ce surtout dans une France qui, fondamentalement, est « diversité » (Michelet), ce autant dans le domaine démographique que dans celui de la vie économique. Ainsi, toute étude des limitations de naissance doit s'insérer dans une double démarche: celle des réactions collectives, qu'il convient de nuancer dans le temps et dans l'espace, et celle des réactions individuelles. Entre les deux types des réactions, les feed-back et les rétroactions sont évidemment nombreux et de types variés. On conçoit donc d'emblée l'extrême difficulté du sujet, difficulté encore accrue par la date récente des recherches menées en ce sens, et qui sont loin encore d'avoir abouti à des résultats satisfaisants.

Cet exposé n'a donc aucune prétention à vouloir résoudre les problèmes, ce serait déjà un beau résultat que d'avoir commencé à cerner les contours d'une problématique adéquate...

## I. — COMPORTEMENTS COLLECTIFS

Les moyens de contraception de l'époque moderne sont, à la fois « primitifs » et, plus encore, inégalement répandus dans la population. L'étude de Henry sur les ducs et pairs démontre bien que ce n'est qu'au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle que la contraception aboutit, dans certaines catégories dirigeantes, à une sensible restriction des naissances<sup>4</sup>. Auparavant, la précocité de l'âge du mariage des femmes, se situant autour de 20 ans, combinée à la pratique de la mise en nourrice, aboutit, au contraire de ce qui se passe dans la famille moyenne française, à une natalité particulièrement forte<sup>5</sup>. L'étude menée sur les parlementaires bisontins du XVIII<sup>e</sup> siècle (R. Gresset) aboutit à une constatation analogue<sup>6</sup>, alors qu'en Bretagne, le déclin, pourtant sensible de la natalité, ne se traduit cependant pas par une chute au niveau de la famille roturière moyenne<sup>7</sup>. Ainsi, c'est par le biais des hautes classes de la société que se répandent certaines pratiques anticonceptionnelles. La doctrine de l'église elle-même s'infléchit très légèrement en la matière, comme en témoigne, par exemple, le catéchisme de Nantes<sup>8</sup>: « la grâce du mariage, dit-il, c'est la fécondité, mais la fécondité qui donne des enfants à Dieu. La bénédiction du mariage

<sup>4</sup> L. HENRY et Cl. LÉVY, « Ducs et pairs sous l'ancien régime, caractéristique démographique d'une caste », dans *Population*, 1960, n° 5, p. 807-830.

<sup>5</sup> Voir l'article cité sur le Pendjab: R. G. POTTER, J. E. GORDON et M. PARKER, dans *Population Studies*, note 2, tableau de la durée moyenne de l'aménorrhée après une naissance et durée du temps mort en mois (cité par P. LONGONE dans l'article cité à la note 2).

<sup>6</sup> Renseignements aimablement communiqués par R. GRESSET, dont la thèse, *Le monde judiciaire à Besançon, de la conquête à la Révolution française (1674-1789)*, 2 vol., a été publiée depuis, par le Service de Reproduction des Thèses de l'Université de Lille III, en 1975.

<sup>7</sup> Communication au Colloque de Göttingen sur la Révolution française, article à paraître: « La noblesse parlementaire bretonne face à la pré-révolution et aux débuts de la Révolution: du témoignage à la statistique ».

<sup>8</sup> MESNARD, *Catéchisme du diocèse de Nantes*, Nantes, 3e éd., 1689.

n'est pas d'avoir des enfants qui naissent au monde<sup>9</sup>. » L'enfant n'est donc point le bien en soi, mais seul l'enfant éduqué en chrétien. Et de préciser: «il faut bien apprendre aux personnes mariées que la bénédiction du mariage n'est pas seulement d'avoir des enfants, mais d'avoir des enfants qui servent et craignent Dieu, et qui puissent un jour remplacer les Anges Apostats<sup>10</sup>. » Le passage s'appuie essentiellement sur le livre de Tobie, suivant, naturellement le texte de la Vulgate ainsi cité: « Seigneur, vous savez que je ne me marie point par l'amour du plaisir sensuel, mais par le seul désir d'avoir des enfants qui bénissent votre nom dans les siècles des siècles » (Tobie, 8,9)<sup>11</sup>. On voit bien le biais de la justification théorique par laquelle la limitation des naissances a pu s'appuyer. Mais tous ces faits, sur lesquels il conviendra de revenir, ne peuvent s'appliquer aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Or la date de l'âge au mariage peut constituer un excellent moyen de limitation des naissances. Cette date, précoce et tardive est un phénomène d'histoire globale et doit s'insérer dans le très long terme.

Tout groupement vivant fait partie d'un écosystème, et tôt ou tard, la croissance se fixe en fonction d'un équilibre, plus ou moins précaire, plus ou moins durable. C'est dire que les périodes de croissance exponentielle sont peu nombreuses et se limitent à deux types de cas précis: soit à des périodes de « rattrapage », succédant à des phases de dépression démographique, soit à des périodes de croissance proprement dite, qui correspondent à des moments où l'ancien écosystème se trouvant dépassé, il s'en établit un autre, de plafond optimum de population plus élevé. Peu importe pour l'instant que cet écosystème englobe, de toute évidence, tout un ensemble de relations socio-économiques qui en déterminent partiellement la portée et la composition. L'important est de relever que, globalement parlant, chaque système de civilisation comporte (l'espace étant aussi occupé que le permet le niveau d'utilisation technique) un plafond de peuplement optimum, niveau plafond qu'il ne peut franchir sans déclencher tôt ou tard la mise en jeu du phénomène d'écrêtage de pointe, qui décime la population. C'est dire que ce plafond théorique n'est jamais totalement fixe, et que son niveau peut légèrement s'élever ou s'abaisser suivant, par exemple, les influx climatiques. Ils peuvent optimiser en hausse les facteurs agricoles pendant les périodes d'amélioration du climat (ainsi aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles), ou au contraire, minimiser et rabaisser le niveau plafond pendant les phases de détérioration climatique (ainsi durant les phases de refroidissement de la fin du Moyen Âge: XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ou encore au XVII<sup>e</sup> siècle)<sup>12</sup>. Ces variations, qui ont été sans doute

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 345.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 345-346.

<sup>11</sup> On sait que ces passages de la Vulgate font objet de discussion. Ils ne se trouvent pas dans le texte des Bibles catholiques récentes, telle que la Bible de Jérusalem, édition du Club Français du Livre, Paris, 1955, t. 1, livre de Tobie, VIII, 7 qui ne cite que le passage suivant: « Et maintenant, ce n'est pas le plaisir que je cherche en prenant ma sœur, mais je le fais d'un cœur sincère » etc.

<sup>12</sup> E. LE ROY LADURIE, « Les paysans français au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Paysannerie française, Paysannerie hongroise, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Budapest, 1973, p. 33-35; P. CHAUNU, *La civilisation de l'Europe classique*, Paris, 1970 et *La civilisation de l'Europe des Lumières*, Paris, 1971, etc.

déterminantes dans les zones d'agriculture marginale (grand nord, Scandinavie, Écosse, hautes montagnes tempérées, etc.), restent quand même d'importance seconde face au rôle joué par la technique. Car un plafond de population n'est pas fixe une fois pour toutes. Il dépend étroitement et de la continuité spatiale du peuplement, et de l'état de productivité des techniques agricoles permettant la survie (en fonction d'un prélèvement socio-politique permettant l'édification de la civilisation proprement dite). E. Le Roy Ladurie et P. Chaunu ont tracé depuis plusieurs années la courbe de ces évolutions. Résumons-la brièvement.

Un premier optimum de peuplement se dessine sous le Haut Empire romain; il se centre autour de la Méditerranée, mais est décimé par les grandes vagues de peste qui ravagent le monde méditerranéen du III<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle, ce en liaison avec l'instabilité politique. Ces vagues de la peste asiatique viennent s'amortir sur les lisières des forêts du nord, expliquant ainsi le décentrage de l'empire carolingien par rapport au monde romain. Ce dernier avait été axé sur la Méditerranée et les pays du sud, le premier est devenu continental et nordique. Du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle s'étend une longue période de croissance de la population, qui est d'abord période de récupération, retrouvant le niveau optimum précédent, mais complété par la suite par le grand boom des «grands défrichements». Cette vague de peuplement est d'abord conquête d'un espace agricole singulièrement accru par la transformation des clairières de culture en une campagne continûment cultivée, où la forêt ne forme plus que des lambeaux résiduels. Mais elle est ensuite aussi, surtout dans les régions les plus riches où les villes sont abondantes (Pays-Bas et Italie du nord, axe rhénan, etc.) intensification de la production agricole qui permet, dans les grandes plaines céréalières du nord, ou dans les banlieues (au sens large du terme) d'atteindre des densités humaines de quelque 40 habitants au km<sup>2</sup>. C'est le «monde plein» de P. Chaunu, le coude à coude de 100 à 200 000 villages de la Chrétienté occidentale, axée, comme le monde carolingien, sur le nord, et sur l'axe rhéno-italien de «l'Europe dense» la diagonale du bassin de Londres à celui du Pô, des «marschen» de la plaine à l'ouest de l'Elbe au bassin d'Aquitaine<sup>13</sup>.

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle cependant, les effets des innovations de la technique agricole (ferrage des chevaux, collier d'attelage permettant d'obtenir le maximum d'effet de la charrue à roues et à versoir, multiplication des moulins à eau et des moulins à vent, etc.) cessent. Un seuil de vulnérabilité est atteint: d'une part le coude à coude démographique combiné à l'intensification des relations extra-européennes crée le terrain favorable à l'extension des grandes vagues de peste du XIV<sup>e</sup> et des siècles suivants (pratiquement, la peste va rester endémique jusque dans les années 1640/1650 du XVII<sup>e</sup> siècle); d'autre part la disparition du volant de terres utiles à défricher combinée à la dépeçoration par disparition des troupeaux vaguant sur les terres marginales, fait que la densité humaine devient trop

<sup>13</sup> *La civilisation de l'Europe classique, ibid.*, carte p. 244. Ont seules en Europe des densités de population comparables à la France (plus de 40 habitants au km<sup>2</sup>) les régions rhénanes et danubiennes, le bassin de Londres et la majeure partie de l'Italie.

forte par rapport aux possibilités de production, ce d'autant plus que les villes se sont développées. La sous-nutrition, les problèmes et les tensions sociales qui en résultent minent la capacité de résistance de l'Occident et préparent ainsi le terrain et aux pestes et aux conséquences désastreuses de la guerre de Cent Ans. Il en résulte les terribles catastrophes démographiques du XIV<sup>e</sup> et d'une partie du XV<sup>e</sup> siècle.

Celles-ci, qui ont fauché près du tiers de la population, permettent une reprise, un «récupéragé» démographique, qui remplit tout le reste du XV<sup>e</sup> et de la majeure partie du XVI<sup>e</sup> siècle. Il semble qu'il y ait eu au moins deux grandes conjonctures démographiques, sinon trois, sur le territoire de l'actuelle France. Dans l'ouest et le centre du pays, la poussée démographique se continue jusque vers les années 1570/1580. Ici les guerres de la Ligue coïncident avec une crise démographique analogue, sinon dans son ampleur, du moins par ses mécanismes, à ce qui s'était passé pendant la guerre de Cent Ans. Dans l'est, la tendance générale se rapproche plutôt de celle de l'Europe centrale, où la croissance, d'ailleurs ralentie, se continue et s'amortit plus tard, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, pour aboutir au grand effondrement de la guerre de Trente Ans. Ainsi le XVII<sup>e</sup> siècle connaît des difficultés variées, particulièrement graves en Europe centrale et en Europe orientale (où, dans les terres climatiquement marginales du nord de la Russie, les effets du refroidissement climatique se combinent et se superposent aux «grands troubles»), difficultés que connaissent également les pays du bassin parisien<sup>14</sup>, tandis que la conjoncture est très variable en Bretagne<sup>15</sup> et qu'il n'existe aucune crise comparable dans la France méridionale<sup>16</sup>. Ainsi la régression du XVII<sup>e</sup> siècle se caractérise par sa localisation: une généralisation beaucoup moins grande, une non-synchronisation partielle qui est capitale parce qu'elle ne permet pas la mise en place du sur-multiplicateur de crise que constitue nécessairement la généralisation géographique des difficultés.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est, la dernière vague de famine des années 1690/1720 une fois passée, période de nouvelle récupération: récupération qui favorise particulièrement une Europe de l'Est dans laquelle la conquête de terres nouvelles reprises aux Turcs joue un peu le rôle des grands défrichements du XIII<sup>e</sup> siècle. La nouveauté, qui fait ressembler la fin du XVIII<sup>e</sup> au grand Moyen Âge de la période romane et gothique (on ne construit pas cette forêt de cathédrales sans disposer des moyens, idoines, quelle que fût l'ampleur du prélèvement agricole ainsi opéré) est qu'à la différence du XVI<sup>e</sup> siècle, la récupération débouche sur une augmentation exponentielle de la population. Celle-ci s'explique par la mise en place, dans un jeu d'inter-réactions où il est quasiment impossible de discerner ce qui est cause et ce qui est effet (chaque phénomène relevant à la fois de l'un et de l'autre), de ce qu'il est convenu d'appeler la révolution industrielle et la révolution agricole.

Ainsi, du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, il aurait existé un plafond optimum de population, celui du «monde plein» par rapport aux possibilités de pro-

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 240 ss; dans M. MOLLAT (ss la dir. de), *Histoire de l'Île-de-France et de Paris*, Toulouse, 1971; J. Jacquart, «L'Île de France à l'époque classique», p. 261-307.

<sup>15</sup> Renseignements aimablement communiqués par Alain Croix.

duction agricole, au niveau pas tellement différent de celui du Moyen Âge; en gros, un monde stable, où la stabilité est acquise à grands coups de palonnier correcteur, la famine, combinée à la guerre plus ou moins totale et à la peste jouant le rôle d'écréteur des surplus humains.

Ce schéma qui semble se retrouver ailleurs dans le monde (voir le témoignage, encore difficile à interpréter, des livres jaunes chinois), doit cependant être quelque peu nuancé par deux observations. Il est, en effet, hors de doute, que la révolution agricole a été précédée partiellement par ce que l'on serait tenté d'appeler la révolution verte, qui est d'ailleurs l'une des conditions même de la révolution agricole. Le monde européen a peut-être été, en ce domaine, moins réceptif que l'africain, qui a incorporé le manioc et le maïs, pour nous en tenir à l'essentiel, avec une rapidité et une aisance qui constitue l'un des grands faits de l'histoire humaine, un peu facilement gommé ou oublié. Il n'en reste pas moins que le maïs a largement contribué à la poussée, surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle, de l'Aquitaine, de la plaine du Pô et, surtout, des grandes plaines danubiennes de Roumanie et de Hongrie. La pomme de terre est un élément de la récupération allemande d'après la guerre de Trente Ans. Mais cette révolution verte est géographiquement localisée: le système agricole de la France du nord, largement céréalière, évolue peu, et refuse longtemps la pomme de terre. Peu en importent ici les raisons.

La deuxième observation tient au grand commerce international. Du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, la novation agricole est, en Europe, sinon inexistante, du moins limitée. Rien de comparable, en dépit des progrès du jardinage des Pays-Bas ou de certaines banlieues italiennes de la plaine du Pô, aux grandes nouveautés du grand Moyen Âge. Aussi le moteur des novations se déplace-t-il vers le secteur maritime et colonial, dont l'effet d'entraînement est cependant beaucoup plus limité. Par définition, la généralisation, ou, plus exactement, l'élargissement de la consommation de produits de grand luxe devenus produits de demi luxe (en attendant que le XIX<sup>e</sup>, et plus encore le XX<sup>e</sup> siècle en fassent objets de grande consommation de masse) n'atteint que lentement le monde paysan (qui n'adopte le café au lait qu'au cours du XIX<sup>e</sup>). Il ne concerne, en réalité, que les villes — et même une partie seulement des villes. Toutefois, si l'on combine les deux éléments rapidement esquissés, il en résulte, par l'exploitation du monde au profit de l'Europe, qui paie une partie de ses guerres avec l'argent américain, et par l'extension des nouvelles cultures, la possibilité de relever plus ou moins suivant les régions ce plafond optimum de la population. Il est un fait qu'on ne peut passer sous silence, et qui est d'importance capitale, quelle que soit l'explication qu'on en donne: la disparition des grandes famines qui sont, au XVIII<sup>e</sup> siècle, remplacées par de «simples» disettes. Quelle que soit la malnutrition évidente, quelle que fût la gravité des épidémies de la fin de l'Ancien Régime, rien de comparable ne se met plus en place avec les mécanismes écreteurs que nous appelons, pour simplifier, la guerre de Cent Ans, la Fronde, la guerre de Trente Ans, les grandes vagues de peste. L'explication du phénomène n'est pas facile, et est certainement complexe. Du point de vue qui nous occupe, l'essentiel est que, désormais, un type d'évolution fait place à un autre et il

n'est pas possible de surestimer le fait, d'autant que les progrès de l'efficacité de la médecine, pour relatifs qu'ils soient, n'en sont pas moins évidents.

\* \* \*

Il était impossible que le corps social ne réagisse pas en fonction de ces grandes évolutions. Qu'il s'agisse d'erreurs d'appréciation (elles n'ont pas manqué), ou de constatations de phénomènes évidents, la mécanique sociale a réagi. Elle a réagi sur le plan politique. L'un des traits les plus évidents du colbertisme est le populationisme. Il n'est pas indifférent de noter que, dans l'esprit de Colbert, le Canada devait se peupler tout seul, et ne pas demander beaucoup à la métropole, de peur de la dépeupler: L'abbé Raynal ne pense, un siècle plus tard, pas autrement en ce qui concerne les Antilles<sup>17</sup>. Mais ceci n'est que secondaire quoique ayant réagi sur le type de politique frumentaire. L'essentiel, ce sont les réactions sociales, c'est-à-dire l'âge moyen au mariage féminin.

On connaît le modèle goubertien: âge moyen de 27 ans pour les hommes, et de 24 ans pour les femmes. Statistiquement parlant, cela signifie, même en tenant compte de la stérilité après puberté de beaucoup d'adolescentes, que la durée de la période de fécondité est sensiblement diminuée, et par voie de conséquence, la natalité. On sait, en effet, que la stérilité féminine augmente nettement avec l'âge. Reprenons le tableau publié dans *Population et sociétés*<sup>18</sup> et son commentaire:

Le retard systématique de l'âge au mariage raccourcit la durée de vie fécondable de la femme, et en l'absence de contraception, réduit la taille de la famille; le procédé a été largement utilisé en Europe autrefois et, actuellement, les Chinois recommandent instamment le mariage tardif pour réduire leur natalité.

Âge de la femme	POURCENTAGE DE FEMMES STÉRILES SUIVANT L'ÂGE				
	20	25	30	35	40
Canada XVIII <sup>e</sup> siècle	3%	4%	6%	10%	22%
Bourgeoisie de Genève (1600/1649)	3%	8%	13%	31%	39%
Angleterre en 1850	3%	7%	12%	19%	32%

En fait, le recul de l'âge moyen au mariage des femmes n'est pas le seul procédé utilisable; il faudrait en outre connaître le pourcentage de célibataires, de manière à calculer l'espérance de durée du mariage à 15 ans, tel que l'a calculé, pour notre période contemporaine J. Bourgeois-Pichat. Il établit l'existence de 5 types:

elle va de 33,9 dans les pays d'Afrique noire au sud du Sahara, où elle est maximum, à 24 ans pour l'Amérique latine et 25 ans en Europe; les deux autres types intermédiaires étant ceux d'Asie et d'Afrique du Nord<sup>18 bis</sup>.

<sup>16</sup> E. LE ROY LADURIE, *Les paysans du Languedoc*, Paris, 1966.

<sup>17</sup> J. MEYER, *Les Européens et les Autres*, Paris, 1975.

<sup>18</sup> P. LONGONE, *article cité* (note 2).

<sup>18 bis</sup> J. BOURGEOIS-PICHAT, «Les facteurs de la fécondité non dirigée», dans *Population*, no 3, 1965, p. 390.

Encore faut-il que la discipline sexuelle soit strictement respectée avant le mariage. Nous en avons un indicateur relativement intéressant avec l'illégitimité et l'abandon d'enfants.

A. d'Angeville nous offre, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le premier tableau complet de la situation générale de la France en ce domaine. Entre 1824 et 1832 le nombre moyen annuel d'illégitimes est en France de 70 251 sur un total de 971 971 naissances (soit 7,2%)<sup>19</sup>. S'y ajoutent les enfants trouvés, au nombre de 33 742 (3,4%). Ainsi, 10,6% des enfants naissent dans un contexte familial ne répondant pas aux normes religieuses et civiles. Peu importe pour l'instant que les abandons d'enfants proviennent de couples réguliers ou soient des « batards ». La carte dressée par d'Angeville donne une répartition fortement différenciée. L'illégitimité, comme l'abandon d'enfants, sont phénomènes importants dans les très grandes villes : 313 pour mille à Paris, 142 pour le département du Rhône<sup>20</sup>. À partir de ce phénomène commun, les répartitions géographiques de l'illégitimité et de l'abandon d'enfants ne concordent plus que rarement (sinon pour la faiblesse des deux taux en une Bretagne très « morale »). Sur la carte de l'illégitimité se dégagent de grands foyers : nord industriel (Nord et Pas-de-Calais) ; la diagonale agricole du sud du bassin parisien (Loiret, Loir-et-Cher, Nièvre), Ouest du bassin aquitain (Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées et Gers), ainsi qu'un certain nombre de départements isolés (Seine-Maritime, Calvados, Bas-Rhin, Haute-Saône, Isère, Bouches-du-Rhône). Comme on le voit, certains de ces départements sont fortement urbanisés, mais il en est aussi de très forte dominance agricole : l'illégitimité n'est pas, à cette date, exclusivement un phénomène urbain. Cette première surprise est confirmée par les faibles taux d'illégitimité de quelques grandes villes qui ne relèvent pas sensiblement les taux départementaux : de l'Ille-et-Vilaine ou de la Loire-Inférieure. La deuxième surprise réside dans la complémentarité partielle des deux cartes de l'illégitimité et des abandons d'enfants. En schématisant beaucoup, on peut dire qu'il y a une France du nord-est qui abandonne peu ses enfants (Le Havre, Paris et la Marne exclus) alors que la France traditionnelle (à l'exception de la Bretagne, de l'Ardèche et du Lot) a moins d'illégitimes, mais abandonne plus volontiers une partie des nouveaux-nés. Toutefois, le sud méditerranéen a beaucoup de bâtards, la France sans enfants naturels étant celle de la grande diagonale NO-SE, de la Bretagne aux Alpes.

Prenons les statistiques de 1971. Les proportions générales n'ont guère varié : 61 765 enfants illégitimes sur 878 647 naissances, soit 7% du total. Les abandons d'enfants ont, en revanche pratiquement disparu. La répartition géographique de l'illégitimité varie peu. Les départements dont le taux dépasse 138 pour mille forment un bloc compact des départements du bassin parisien (Seine-Maritime, Eure, Somme, Oise, Aisne, Ardennes, Seine-et-Marne, Aube, Yonne) qu'entoure une auréole : tout l'Est, le Nord

<sup>19</sup> A. D'ANGEVILLE, *Essai sur la statistique de la population française considérée sous quelques-uns de ses rapports physiques et moraux* (rééd. E. Le Roy Ladurie, Paris, 1969), p. 318-319 et 28-29.

<sup>20</sup> *Ibid.*, cartes 11 et 12.

et tout l'ouest du bassin parisien (Indre, Indre-et-Loire, Sarthe et Calvados compris).

Grâce aux publications statistiques, il serait aisé de tracer les lignes d'évolution de 1825 à 1970. Le pourcentage des illégitimes a d'abord progressé jusqu'à la première guerre mondiale, atteignant 10,4% dans la décennie 1911-1920. Puis intervient une stabilisation entre 6 et 7% de 1920 à 1970, avec, récemment, une légère tendance à la croissance (1971: 7%; 1972: 7,5%). La carte de l'illégitimité du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (1856-1865) ressemble plutôt à celle de 1971 qu'à celle de la première moitié du siècle avec une concentration maximum sur le bassin parisien et les taux les plus élevés d'illégitimité dans le tiers supérieur de l'hexagone. D'ores et déjà, l'illégitimité apparaît donc comme un phénomène très fluctuant, dont l'évolution semble avoir été assez rapide sous la Monarchie de Juillet, avec un relativement rapide phénomène de «moralisation» du sud français et une disparition rapide des abandons d'enfants. Monarchie de Juillet et Second Empire ont donc été des périodes décisives.

Si l'on inscrit la France dans le cadre européen, on peut constater qu'en 1880 (à cette date seuls les chiffres d'Europe du nord sont disponibles) la France se situe dans la moyenne, entre les extrêmes scandinaves (Suède 10,1%, Norvège 8,2%, Finlande 7,2%) ou germaniques (8,9%) et les bas taux anglo-hollandais (respectivement 4,8 et 3%). Le taux français est, en effet, presque identique au belge (7,7%). Ces fortes variations se retrouvent de nos jours. Si l'on prend la date de référence de 1958 (de manière à éliminer l'oscillation en hausse récente), l'illégitimité européenne, faible à côté des records sud-américains (qui varient entre 25 et 50%), dépasse 10% du total des naissances en Autriche, en Suède, en R.D.A... et au Portugal, alors que les minima caractérisent la Belgique, la Finlande, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, l'Espagne, la Suisse (et le Japon). La confrontation de ces deux listes montre que, d'une statistique à l'autre, l'évolution peut être forte. Ainsi la Norvège passe du taux de 8% en 1878 à 3,5% en 1958, pour remonter à 7,9% en 1971! Le cas est, probablement, loin d'être unique. De ces chiffres contemporains sûrs se dégage une leçon de prudence. La géographie de l'illégitimité et de l'ensemble du complexe qui s'y rattache est très variable à la fois dans le temps et dans l'espace. Il en va de même pour les enfants trouvés. D'après d'Angeville, leur nombre aurait passé de 40 000 en 1789 (chiffre sans doute trop faible) à 69 000 en 1810 et 130 000 en 1833.

Qu'en est-il pour l'Ancien Régime? La courbe tracée ci-dessus pour l'idéologie se révèle-t-elle adaptable aux réalités? Nos renseignements concernant le XVI<sup>e</sup> siècle sont, hélas, peu nombreux. Seul le comté nantais a fait l'objet d'une étude comparative villes-campagnes susceptible d'une certaine généralisation. Si l'on fait abstraction de quelques cas d'espèces (St-Similien de Nantes atteint, durant la période de crise 1593-1600, le taux de 7,3%; ou encore la paroisse rurale d'Abbaretz qui atteint — pourquoi? — 4,6% pour l'ensemble du siècle), les différences entre taux urbains et ruraux sont faibles<sup>21</sup>. De paroisse à paroisse, les taux oscillent entre 0,3 et

<sup>21</sup> A. CROIX, *Nantes et le pays nantais au XVI<sup>e</sup> siècle, étude démographique*, Paris, 1974, p. 94-95.

3,9% pour les villes, entre 0,1 et 4,6% pour les villages. Ainsi ces taux sont très nettement supérieurs (du moins pour les plus élevés parmi eux) à ce que l'on rencontre un siècle plus tard. Constatation intéressante, une partie de ces bâtards proviennent de couples de fait, non mariés, ayant plusieurs enfants, mais refusant, pour des raisons non-élucidées, à passer devant l'autel. Les enfants abandonnés sont très peu nombreux.

Avec le XVII<sup>e</sup> siècle, la documentation abonde, et les études, que nous ne pouvons prétendre citer toutes, se multiplient. Un fait domine tout, enregistré de longue date; l'extrême faiblesse des taux d'illégitimes dans presque toutes les campagnes françaises, ainsi que leur rôle mineur dans la plupart des villes étudiées. Grosso modo, on peut considérer qu'en campagne un taux dépassant 2% peut être considéré comme fort, dépassant 4% en ville comme spectaculaire. Si les études en cours confirment ces intuitions, on pourrait par conséquent considérer les taux du comté nantais du XVI<sup>e</sup> siècle comme élevés, indiquant un net recul de l'illégitimité, partant une moralisation accrue de la société concordant avec la pression religieuse de la contre-réforme catholique. La prudence oblige cependant à souligner combien la Bretagne est, au XIX<sup>e</sup> siècle, pays « moral » et il n'est pas impossible d'envisager, à titre d'hypothèse, que les bâtards ont été plus nombreux au XVI<sup>e</sup> qu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Cela est surtout vrai de la noblesse. À la fin du Moyen Âge et au XVI<sup>e</sup> siècle, être bâtard n'est pas une tare, et s'inscrit fièrement sur l'armoirie. « Le mariage est, au XVI<sup>e</sup> siècle, énigme » (L. Febvre). De Rabelais à Noël du Fail, la liberté des mœurs semble grande. Plus crédible, le sire de Gouberville trouve tout naturel de trouver exutoire à domicile, et d'élever les bâtards avec les enfants légitimes<sup>22</sup>. La jurisprudence nobiliaire devient singulièrement plus rigoureuse au XVII<sup>e</sup> siècle. En Bretagne, la coutume générale veut encore que les bâtards « retiennent la noblesse de leurs pères, noms et armes, avec quelque déférence; qu'ils ne contribuent point aux subsides, vivant noblement » ce encore vers 1580-1590. Ils sont, certes, « marques » par la tache indélébile qui les « empêchent de succéder » à leurs pères au même titre que les enfants légitimes<sup>23</sup>. En 1597, la Cour des Aides de Paris confirme cet état de choses. De La Roque, dans son *Traité de la Noblesse*, se croit obligé d'énumérer longuement les bâtards célèbres de l'histoire de France<sup>24</sup>, mais il est bien forcé de constater que plusieurs personnes de ce temps enveloppent ces bâtards avec ceux du « commun ». Un bâtard, fils de noble, désormais, n'est plus automatiquement noble. Il lui faut des lettres de reconnaissance de noblesse émanant de l'autorité royale. L'ordonnance de Henri IV de 1600 est à cet égard formelle et répond d'avance aux exigences des cahiers de doléances des États Généraux de 1614-1615. Louis XIII confirme cette législation nouvelle en janvier 1629. Le fils naturel de Louise de Kéroualle et du roi d'Angleterre Charles II est ainsi « naturalisé » et anobli par lettres de reconnaissance de noblesse en janvier

<sup>22</sup> E. LE ROY LADURIE, *Un Sire de Gouberville, gentilhomme campagnard du Cotentin de 1553 à 1562*, publ. par l'abbé A. Tollemer, rééd., Paris, 1972, p. 30-33 et 691-718.

<sup>23</sup> DE LA ROQUE, *Traité de la noblesse*, Rouen, 1710, p. 156.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 157-162.

1685<sup>25</sup>. Tout le monde connaît les invectives terribles de Saint-Simon contre les bâtards royaux, à commencer par le terrible portrait du premier président de Harlay: « Il tenoit au Roi et à Mme de Maintenon par l'endroit sensible, et c'étoit lui qui, consulté sur la légitimation inouïe d'enfants sans nommer la mère, avait donné la planche du chevalier de Longueville, qui fut mise en avant, sur le succès duquel ceux du Roi passèrent<sup>26</sup>. » Alors que l'enfant abandonné, retrouvant son rang initial par une reconnaissance, est l'un des « deus ex machina » typique du roman du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, le bâtard y joue, en revanche, un rôle mineur...

Cette minimisation de la bâtardise sur le plan juridique (mais elle s'accompagne aussi, dès le XVII<sup>e</sup> siècle d'une atténuation des conditions d'héritage) et littéraire, s'accompagne, dans le domaine quantitatif d'un net recul, ou, du moins, d'un étiage prolongé. Dans les campagnes françaises du XVII<sup>e</sup> siècle, on peut, semble-t-il, envisager l'existence de trois niveaux: un seuil de bâtardise très bas, entre 0,1 et 1% des naissances; un seuil moyen aux alentours de 1%, et, enfin, un seuil élevé, qui se situe au-dessus de 2%, pouvant aller dans les îlots de « forte » illégitimité, jusqu'au delà de 4%. Ces différences peuvent coexister à de courtes distances. Dans le Léon agricole, Milizac atteint 0,65%; Ploudalmezeau 1,62%, pour l'ensemble de la période 1605-1715, avec un maximum de 4,46% entre 1646 et 1655<sup>27</sup>. Le modèle beauvaisien se situe autour de 1%<sup>28</sup>, qui pourrait être pris comme typique de la France du XVII<sup>e</sup> siècle. Dans nombre de régions, les taux sont cependant infiniment plus faibles. Dans le Loiret, à Jargeau, dans le Maine-et-Loire à Saint-Lambert-des-levées, le pourcentage oscille de 0,3 à 0,4%<sup>29</sup>. La proximité de la métropole parisienne n'arrive pas toujours à déranger cette belle ordonnance, même au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans la banlieue sud parisienne, étudiée par P. Galliano, il y a, de 1774 à 1794, seulement 16 naissances illégitimes enregistrées sur un total de 3 322 « enfants du pays » morts avant l'âge de 5 ans<sup>30</sup>. Il est vrai que dans ce cas il y avait toute latitude d'aller à Paris. Pour en revenir au XVII<sup>e</sup> siècle, le taux de Tourouvre-au-Perche, de 1640 à 1769, est de 0,8%, preuve que nombre de campagnes ont peu évolué, du moins à ce point de vue, du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Nous sommes encore infiniment mieux renseignés sur le XVIII<sup>e</sup> siècle où se retrouvent les mêmes seuils. À Azereix, la natalité illégitime est tellement « faible » que A. Zink lui consacre à peine une note de 3 lignes; de 1736 à 1798 les 48 naissances hors mariage (sur un total de 1511) représentent cependant 3%, soit un pourcentage « fort »<sup>31</sup>. Les taux restent,

<sup>25</sup> A.D.L.-At., B 87, fol. 209, janvier 1685.

<sup>26</sup> Saint-Simon, *Mémoires*, t. 1, Paris, la Pléiade, 1953, p. 136.

<sup>27</sup> R. LEPROHON, *La démographie du pays de Léon au XVII<sup>e</sup> siècle*, thèse de troisième cycle, 2 vol., Rennes, 1972, exemplaire dactylographié.

<sup>28</sup> P. GOUBERT, *Cent mille provinciaux au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1968, p. 54.

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> P. GALLIANO, « La mortalité infantile (indigènes et nourrissons) dans la banlieue sud de Paris à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Annales de démographie historique*, Paris, 1966, p. 138-176.

<sup>31</sup> A. ZINK, *Azereix, la vie d'une communauté rurale à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1969, p. 73, note 1.

dans l'ensemble nettement moins élevés. À Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine, à proximité immédiate de Saint-Malo, il est de 1%<sup>32</sup>, tout comme à Châlons-du-Maine<sup>33</sup>. Même taux de 1% dans le Bas-Quercy, à Thézels et à Saint-Sernin (de 1700 à 1790: 19 sur 1720)<sup>34</sup>. Pour autant que l'on puisse, à l'heure actuelle, généraliser à partir de ces données éparses, il semble que ce taux de 1% soit plus fréquent que dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle. Les îlots de forte illégitimité sont, de leur côté, plus nombreux. On en trouve un dans la Normandie littorale. Si le taux est de 0,66% à Crulai, il atteint 3,7% à Isigny, 4,47% à Trévières, 4,73% à Saint-Viger, 5,8% à Troumeauville<sup>35</sup>. Autre îlot de « forte » illégitimité, le Languedoc. À vrai dire, l'illégitimité campagnarde y reste moyenne (1%), et ce sont les milieux « urbains » qui contribuent à lui faire atteindre des taux de 4% ; mais Sérignan atteint 2,2%. Il existe, en revanche, de grandes « plages rurales » en dessous de 1%. Dans l'Anjou, les taux d'illégitimité ne bougent pratiquement pas du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle et restent très bas<sup>36</sup>. Il en va de même en Bretagne, où, à Allaire (Morbihan), les irrégularités hors mariage sont tellement rares que l'unique cas de viol du XVIII<sup>e</sup> siècle se traduit sur la carte d'état-major par un lieu dit pittoresque ! Contre-épreuve saisissante : le système démographique français, transplanté au Canada, y donne les mêmes résultats, encore refoulés vers le bas<sup>37</sup>.

L'évolution, lorsqu'elle existe, marque cependant une certaine dégradation en fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les îlots d'illégitimité ou d'évolution relative se situent donc, jusqu'à plus ample informé, dans certains secteurs ruraux côtiers, ou à proximité de certaines grandes villes. Cette « loi » n'est nullement généralisable, et les 3 villages d'Île-de-France, étudiés par Ganiage, maintiennent des pourcentages infimes de 0,68%<sup>38</sup>.

Ces résultats ponctuels dispersés sont confirmés par la seule étude d'ensemble dont on puisse disposer, portant sur la Bretagne et l'Anjou<sup>39</sup>.

<sup>32</sup> J. P. ORAIN, *Démographie de Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine au XVIII<sup>e</sup> siècle (1693-1792)*, mémoire de maîtrise, Rennes, 1970, p. 58-60.

<sup>33</sup> P. HOUSSEAU, *Châlons-du-Maine, étude démographique (1660-1789)*, mémoire de maîtrise, Rennes, 1970.

<sup>34</sup> P. VALMARY, *Familles paysannes du Bas-Quercy au XVIII<sup>e</sup> siècle, étude démographique*, Paris, 1965, cahiers de l'INED, n° 145.

<sup>35</sup> E. GAUTIER et L. HENRY, *La population de Crulai, paroisse normande*, Paris, 1958, p. 67 ; P. CHAUNU et coll. dans DE BOUARD, *Histoire de Normandie*, Toulouse, 1970, p. 370 ss ; Mohammed EL KORDI, *Bayeux aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, contribution à l'histoire urbaine de la France*, Paris, 1970, p. 132-133.

<sup>36</sup> A. MOLINIER, *Enfants trouvés, enfants abandonnés et enfants illégitimes en Languedoc aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, dans *Hommage à Marcel Reinhard : Sur la population française aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1973, p. 445-476 ; F. Lebrun, « Les enfants trouvés en Anjou », dans *Annales. Economies. Sociétés. Civilisations*, juill.-oct. 1972, p. 1184.

<sup>37</sup> J. HENRIPIN, *La population canadienne au début du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1954.

<sup>38</sup> J. GANIAGE, *Trois villages de l'Île-de-France*, Paris, 1963. Autres indications dans H. CHARBONNEAU, *Tourouvre-au-Perche aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1970, p. 65 ; A. POITRINEAU, *La vie rurale en Basse-Auvergne au XVIII<sup>e</sup> siècle (1726-1789)*, t. 1, Paris, 1965, p. 59-60 : sur 48 825 baptêmes on compte à peine 50 enfants illégitimes ; P. GOUHIER, « Port-en-Bessin (1597-1792) étude de démographie historique », Caen, 1962, cahier n° 1 des *Annales de Normandie*, p. 43 (2,5%).

<sup>39</sup> Y. BLAYO et L. HENRY, « Données démographiques sur la Bretagne et l'Anjou de 1740 à 1829 », dans *Annales de démographie historique*, 1967, p. 91-171. À comparer avec les données d'Angeville, *op. cit.*, p. 318-319.

Quelles que soient les réserves que l'on puisse faire sur le découpage régional, consistant à additionner des départements de comportement démographique finalement pas tellement comparable comme le sont les Côtes-du-Nord, le Finistère, l'Île-et-Vilaine et le Morbihan d'une part, la Loire-Atlantique, la Vendée et le Maine-et-Loire d'autre part<sup>40</sup>, on peut utiliser ici ces données à titre de confirmation. De 1740 à 1829, le nombre d'enfants illégitimes forme 1,13% des naissances<sup>41</sup>. L'évolution se dessine alors avec une certaine netteté, puisque le pourcentage passe de 0,71% pour la décennie 1740/1750 à 2% pour celle de 1820/1830. La confrontation avec les tableaux d'Angeville est intéressante, puisqu'elle permet d'opposer les 4 départements « bretons » à faible illégitimité (moins de 3%) et la Vendée d'une part aux 2 départements ligériens d'autre part (Maine-et-Loire 6,7%; Loire-Atlantique: 5,2%)<sup>42</sup>. Or les calculs d'Angeville portent non plus sur des sondages, mais sur la totalité des départements: ils font ressortir une illégitimité beaucoup plus forte que ne l'indiquent les données des sondages. Au même moment, les enfants trouvés forment 2,08% pour l'ensemble de la région (avec un maximum du Maine-et-Loire de 4,8%, contre 2,6% pour la Loire-Inférieure, Nantes compris)<sup>43</sup>. Danger donc des sondages n'incorporant pas de manière suffisante les données urbaines.

La comparaison, pour rapide qu'elle soit, permet-elle de démontrer que l'importance de l'agglomération urbaine n'est qu'un paramètre parmi d'autres? Nantes, ville portuaire par excellence, et son département, ont, finalement, une moralité supérieure à celle du Maine-et-Loire et d'Angers. Il n'en reste pas moins que la principale caractéristique démographique du XVIII<sup>e</sup> siècle réside dans la soudaine poussée de l'illégitimité en milieu urbain. Cela est particulièrement vrai de Paris. Il existe toute une littérature, encore bien mal connue, sur la perversion parisienne. Son importance est considérable et pourrait avoir été l'une des raisons majeures de l'opposition capitale-province au cours de la Révolution. Les diatribes de J.J. Rousseau sont, sur ce point, intéressantes: « Adieu Paris, ville de bruit, de fumée et de boue, où les femmes ne croient plus à l'honneur<sup>44</sup>. » Au delà de ce thème ultra-classique, relevons l'affirmation autrement intéressante: « sitôt qu'on me parle d'une ville composée de plus de 200 000 âmes, je sais d'avance comment on y vit<sup>45</sup>. » Ces considérations pourraient illustrer les tableaux publiés sur l'illégitimité parisienne. Malheureusement, les statistiques de E. Charlot et J. Dupâquier<sup>46</sup> ne comportent

<sup>40</sup> J.-P. GOUBERT, *Malades et médecins en Bretagne, 1770-1790*, Rennes, 1974.

<sup>41</sup> Y. BLAYO et L. HENRY, *op. cit.*, p. 106-107.

<sup>42</sup> D'ANGEVILLE, *op. cit.*, p. 176, 190, 202, 220, 230, 244 et 298.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 28-35.

<sup>44</sup> J.-J. ROUSSEAU, « La Nouvelle Héloïse », dans *La Nouvelle Héloïse, Théâtre et Essais*, Paris, la Pléiade, 1969, p. 242-243, etc.

<sup>45</sup> J. J. ROUSSEAU, *Émile*, Paris, la Pléiade, 1969, p. 850: « toutes les capitales se ressemblent: tous les peuples s'y mêlent, toutes les mœurs s'y confondent... Paris et Londres ne sont à mes yeux que la même ville... Sitôt qu'on me parle d'une ville composée de 200 000 habitants, je sais d'avance comment on y vit. » Mais trouvera-t-on nécessairement à Londres le même malthusianisme qu'à Paris?

<sup>46</sup> E. CHARLOT et J. DUPÂQUIER, « Mouvement annuel de la population de la ville de Paris de 1670 à 1821 », dans *Annales de démographie historique*, 1967, p. 511-519.

que les chiffres d'enfants trouvés sous l'Ancien Régime, donnée indirecte, et qu'il faut critiquer. Quoi qu'il en soit, de 1640 à 1700, le nombre des enfants trouvés est très faible (environ 700, vers 1670, sur au moins 15 000 baptêmes annuels, 4,60%). Les abandons d'enfants étaient encore moins nombreux au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, entre 300 et 400 par an, soit, probablement, moins de 3%. Le XVIII<sup>e</sup> siècle voit, en revanche, la courbe des abandons progresser de manière spectaculaire, comme l'indique le tableau résumé ci-dessous<sup>47</sup>.

ÉVOLUTION DES ABANDONS D'ENFANTS À PARIS  
(pourcentages arrondis)

1721	1 730	19 917	9%
1730	2 401	18 966	13
1740	3 150	18 632	17
1750	3 783	19 035	19
1760	5 131	17 991	28
1770	6 918	19 549	35
1780	5 296	19 617	27
1790	5 842	20 005	29
an VII	3 510	22 953	15
1810	4 502	19 037	23
1820	5 108	24 858	20

Un double recoupement permet de tester la validité de ces chiffres. Les tableaux Charlot/Dupâquier donnent les chiffres d'illégitimes à partir de l'an VII et il est, d'autre part, possible de confronter ces données avec celles, un peu plus tardives, d'Angeville. En 1810, on compte 38% d'illégitimes et 23% d'abandons d'enfants. En 1820, ces pourcentages sont, respectivement, de 35,6 et de 16,5 (soit 8 870 illégitimes et 5 180 enfants trouvés sur un total de 23 506 naissances). Or ces nombres diffèrent de ceux d'Angeville, de peu pour les enfants trouvés (5 432 enfants trouvés, soit une différence d'à peine 252 unités), beaucoup plus nettement pour les illégitimes (10 721 pour d'Angeville contre 8 870) soit une différence notable de 1 851 unités). Pour compliquer la situation, l'article récent de A. Chamoux apporte encore d'autres divergences<sup>48</sup>. S'appuyant sur le manuscrit «Tenon», il démontrerait que les illégitimes étaient moins nombreux que ne l'indiquent les sources utilisées ci-dessus. L'évolution du nombre des enfants illégitimes aurait évolué de la manière suivante :

<sup>47</sup> Nous avons calculé ces pourcentages en considérant que les enfants trouvés étaient inclus dans le chiffre total des baptêmes, contrairement à ce qui est dit *ibid.*, p. 512.

<sup>48</sup> A. CHAMOUX, « Mise en nourrice et mortalité des enfants légitimes », dans *Annales de démographie historique*, 1973, p. 418-425.

ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES ILLÉGITIMES À PARIS  
(Tenon/Chamoux)

1713-1722	8,6%
1723-1732	11,4
1733-1742	13,3
1743-1754	16,3
1755-1764	21,2
1765-1774	24,9
1775-1784	23,2
1785-1794	19,8
1795-1804	15,3
1805-1808	18,2

A. Chamoux ajoute aussi la statistique des enfants trouvés des années 1773-1777, soit 31 951 en 5 ans, chiffre qui coïncide, en revanche, totalement avec les données précédemment connues. L'intérêt du document Tenon/Chamoux est de permettre de mesurer l'apport provincial. Durant les 5 années évoquées, il représente environ le tiers du total (10 414 unités sur 31 951)<sup>49</sup>.

Comparant les données, on peut donc dresser le tableau suivant:

## POURCENTAGES SUR LES ILLÉGITIMES

	<i>Tenon/Chamoux</i>	<i>Charlot/Dupâquier</i>	<i>d'Angeville</i>
1810	18,2%	38%	—
1820	—	35,6%	31,3%

Dans l'état actuel de la documentation, il n'est guère possible de décider quelles sont les données les plus sûres. Signalons simplement, en passant, l'importance du personnage exceptionnel qu'a été Tenon, qui a réuni à la fin de l'Ancien Régime une énorme documentation (en particulier sur les hôpitaux parisiens), et qui mérite mieux que l'appellation de pré-statisticien. Quoi qu'il en soit, l'exactitude des mesures importe moins que les tendances. Or à cet égard, tous les documents confirment une forte poussée à la fois de l'illégitimité et de l'abandon d'enfants parisiens tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils confirment aussi l'apogée des années 1770 et le tassement ultérieur des trois dernières décennies du siècle, suivis par la reprise en hausse de l'ère impériale. L'addition des deux phénomènes permet d'affirmer qu'en tout état de cause, plus du tiers des nouveaux-nés parisiens naissaient dans des circonstances familiales difficiles, en fait en dehors de la famille classique, et qu'à certaines périodes, si l'on accorde un crédit considérable aux chiffres Charlot/Dupâquier, ce pour-

<sup>49</sup> Jacques-René Tenon (1724-1816) est l'un des plus grands chirurgiens français. Il réorganise l'administration hospitalière parisienne à partir de 1788 après être entré dès 1773 à l'Académie des Sciences. Sa documentation est souvent remarquable.

centage a pu atteindre, voire dépasser la moitié du croît naturel de la population parisienne. Extrapolant sur l'apport provincial constaté par Tenon, on pourrait dire que le tiers de ces naissances hors familles est déterminé par la province.

Quoi qu'il en soit, cette longue démonstration ne tend qu'à un but: celui de montrer que le modèle beauvaisien, s'il n'a pas été intangible sur le plan de l'illégitimité, l'a encore moins été sur celui de l'âge moyen au mariage. La noblesse en est un exemple frappant et il suffit de reprendre quelques chiffres avancés par Henry<sup>50</sup>. On peut y ajouter les résultats obtenus par Gresset pour le Parlement de Besançon<sup>51</sup> et ceux obtenus pour le Parlement de Bretagne.

## DONNÉES SUR L'ÂGE MOYEN AU MARIAGE

Groupes	Âge moyen
Ducs et pairs de France	
1650-1699	25,5
1700-1749	23,6
1750-1790	21,3
Familles régnautes européennes	
1700-1789	21,7
Familles duciales anglaises	
1680-1729	22,2
Bourgeoisie genevoise	
1650-1750	25
Parlement de Besançon 1670-1789	
Parlementaires (femmes)	21,9
Huissiers (femmes)	28,1
Parlement de Bretagne	
XVII <sup>e</sup>	21,2
XVIII <sup>e</sup>	22,3

Ainsi la noblesse a un comportement au mariage très différent de celui de la paysannerie ou des habitants des villes. Visiblement, elle a conservé des habitudes anciennes, abandonnées par la paysannerie. En effet, il n'est pas possible qu'au cours de la période d'effondrement démographique par l'effet des pestes, la population ait pu résister avec un âge au mariage aussi élevé que celui de 24 à 25 ans, tel que le décrit le modèle goubertien du XVII<sup>e</sup> siècle. Il a, mathématiquement parlant, été nécessairement nettement plus bas et a dû se situer aux alentours de 20 ans. Preuve à contrario: au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui est, comme on le verra, la seule période d'efficacité de limitation individuelle des naissances, l'âge moyen au mariage a tendance à croître dans les villes. À Rouen (paroisse de Saint-Victorien), les chiffres oscillent entre 27,5 ans pour les catholiques aisés, 27,8 pour les catholiques modestes, 26,9 pour les protestantes. Réunissons quelques autres exemples; Meulan: 26,6 ans; Marseille: 26; Lyon: 27,5; Caen centre: 28,1<sup>52</sup>. Il en va de même à Rennes où les chif-

<sup>50</sup> L. HENRY et Cl. LÉVY, *article cité*, note 4.

<sup>51</sup> Renseignements aimablement communiqués par R. GRESSET, cf. *supra*, note 6.

<sup>52</sup> Renseignements aimablement communiqués par J. P. Bardet.

fres oscillent, suivant les paroisses, entre 26 et 27 ans. On peut donc dire, à coup sûr, qu'au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les citadins ont retardé l'âge au mariage de leurs filles. L'ennui (et c'est l'autre but de la démonstration qui précède), est que le retardement de l'âge du mariage n'a pas de sens démographique dès qu'il n'est pas accompagné d'une morale pré-nuptiale très stricte. On a vu que l'on était loin du compte. Dans ces conditions, le recours aux moyens de contraception s'imposait d'évidence...

## II. — COMPORTEMENTS INDIVIDUELS.

La limitation des naissances part des classes supérieures. La démonstration en a été apportée depuis bien longtemps. L. Henry apportait, dès 1956, les chiffres de la bourgeoisie genevoise: 5,4 enfants par famille de pères nés entre 1600 et 1649; 3,6 pour les familles d'entre 1650 et 1699; 2,9 seulement pour la période entre 1700 et 1749<sup>53</sup>, ce en dépit d'une augmentation de l'espérance de vie ( $e_0$ ) passant de 32 ans au XVII<sup>e</sup> siècle à 42-48 ans au siècle suivant, en dépit encore de l'abaissement très net de la mortalité infantile. Les renseignements réunis par Gresset pour le monde parlementaire bisontin sont tout aussi explicites:

NOMBRE MOYEN D'ENFANTS PAR MÉNAGE  
*Parlement de Besançon*

<i>Années</i>	<i>Parlementaires</i>	<i>Huissiers</i>
1692-1715	6,8	6,1
1715-1740	6,7	4,7
1740-1771	5,9	4,5
1771-1790	4,4	4,4
Moyenne séculaire	6,3	4,8

Pour être moins détaillés, les chiffres obtenus pour la noblesse parlementaire rennaise sont tout aussi nets: la moyenne d'enfants par ménage passe de plus de 8 enfants au XVII<sup>e</sup> siècle à 6 au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>54</sup>. L. Henry a donné, enfin, les chiffres des ducs et pairs. Le célibat est très élevé dans cette catégorie sociale: entre 17 et 27% alors que la moyenne nationale du célibat ne se situe qu'autour de 10%. Quant au nombre moyen d'enfants par famille, il passe chez nos ducs pairs de 6,1 pour la période de 1650 à 1699, à 2,8 pour celle de 1700 à 1749, et même à 2 pour la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, de 1750 à 1790. Le signe le plus évident de la baisse volontaire de la natalité, c'est-à-dire l'abaissement de l'âge de la mère à la dernière naissance du couple, est encore plus révélateur. Il était déjà bas au cours de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle (31,2 ans) — mais il faut tenir compte ici de l'âge très bas au moment du mariage —; mais il tombe à 26,7 ans pour la première moitié du XVIII<sup>e</sup> et à 25,1 ans pour la seconde moitié du siècle, ce qui réduit la période de fécondité à moins de 5 ans!

<sup>53</sup> L. HENRY, *Anciennes familles de Genève*, Paris, 1956.

<sup>54</sup> J. MEYER, Communication au colloque de Göttingen, citée note 7.

D'autres démographes ont insisté sur la diffusion des « funestes secrets » dans les grandes villes, et même dans les campagnes, en particulier celles du bassin parisien. Qui ne connaît les lignes célèbres du démographe bien connu du XVIII<sup>e</sup> siècle, Moheau : « Déjà, ces funestes secrets inconnus de tout animal autre que l'homme ont commencé à se répandre dans les campagnes ; on trompe la nature jusque dans nos villages<sup>55</sup> » ? La grande enquête sur les naissances, les décès et les mariages lancée par l'abbé Terray regorge de considérations de ce genre, au point de devenir un véritable poncif dont il importe de se méfier. Certains curés bretons fulminent ainsi contre les « funestes secrets », alors que la natalité bretonne ne donne aucune confirmation de pareil état de choses<sup>56</sup>. C'est dire qu'il existe, en réalité, une cartographie très contrastée de la limitation des naissances. Elle est diffuse, latente, et finalement peu importante dans beaucoup de provinces, comme la Bretagne<sup>57</sup>. Elle se développe, en revanche, largement dans toute une auréole campagnarde et urbaine du bassin parisien. Le cas classique est celui de Meulan<sup>58</sup>. Pratiquement, la contraception y est inconnue, ou très limitée avant 1740. Cette date peut, semble-t-il, être considérée comme celle du démarrage de la limitation des naissances pour la quasi-totalité des petites villes et des campagnes atteintes par elle. En ville, ou du moins dans les grandes villes du centre du royaume, elle a commencé plus tôt. Les chiffres publiés par Gresset montrent bien que les huissiers ont, dès la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, un comportement plus malthusien que les parlementaires. Si à la fin du XVIII<sup>e</sup> huissiers et parlementaires se retrouvent à égalité, la fécondité ayant baissé de plus de 50%, le démarrage de processus s'effectue brutalement chez les huissiers dès la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que le déclin de la natalité est beaucoup plus progressif, et partant plus tardif chez les magistrats, socialement de rang plus élevé. Ainsi, le malthusianisme n'est nullement, dans les villes du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'apanage exclusif des seules catégories dirigeantes, ce qui confirme l'indication, relevée plus haut, du recul de l'âge moyen du mariage chez les femmes (et qui se retrouverait, en plus accentué encore, dans l'âge moyen au mariage des hommes : il est vrai que sur ce plan, l'âge moyen au mariage des nobles est tout à fait comparable à celui des roturiers)<sup>59</sup>. En liaison avec ces considérations, il faut relever la structure très particulière de nombre de villes, en particulier les villes de secteur tertiaire, dont le pourcentage de célibataires est anormalement fort. Ainsi, Angers, qui compte quelque 21 500 habitants en 1769, recense un total de 4 213 personnes célibataires, soit environ 20% de la population totale (505 ecclésiastiques, 227 séminaristes, 2 131 domestiques et 1 350 pensionnaires de l'hôpital)<sup>60</sup>.

<sup>55</sup> A. ARMENGAUD, *La famille et l'enfant en France et en Angleterre du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, aspects démographiques*, Paris, 1975, p. 61.

<sup>56</sup> A.D.I.-V., C 1400.

<sup>57</sup> La Bretagne, pôle français de la moralité sexuelle ne voit apparaître timidement ces pratiques que vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (à l'exception, bien entendu, de quelques « grandes » villes).

<sup>58</sup> M. LACHIVER, *La population de Meulan du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle (vers 1600-1870), étude de démographie historique*, Paris, 1969.

<sup>59</sup> Renseignement aimablement communiqué par R. Gresset, cf. *supra*, note 6.

<sup>60</sup> F. LEBRUN, *Histoire d'Angers*, Toulouse, 1975, p. 89.

De même certaines paroisses parisiennes sont réputées pour leur grand nombre de domestiques (Saint-Sulpice)<sup>61</sup>. Au Mans, la proportion est encore plus grande. Sur les 16 245 habitants estimés en l'année 1764, les célibataires sont 4 552, soit 28% de la population totale (387 ecclésiastiques 1754 domestiques et 2 411 pensionnaires d'établissements divers)<sup>62</sup>. Le célibat est l'une des formes les plus importantes et les plus caractéristiques de la limitation des naissances urbaines du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est la combinaison des trois éléments: recul de l'âge moyen féminin au mariage, croissance de la proportion des célibataires et limitation des naissances qui constitue la clef, à la fois, du bilan négatif du mouvement naturel de la population de tant de villes françaises, et du phénomène malthusien. Il s'y ajoute une mortalité infantile exacerbée par la mortalité en nourrice, l'un des phénomènes les plus dramatiques de l'ancienne France, qui se prolongera bien au delà de la Révolution.

La statistique permet de déceler le mécanisme de la limitation des naissances proprement dite. Reprenons le cas de Meulan. La limitation des naissances est, en réalité, un phénomène relativement complexe qui comporte trois aspects:

1. diminution très forte des couples à progéniture très abondante;
2. augmentation en pourcentage des couples avec très peu d'enfants; de 1765 à 1789, le nombre des couples ayant deux ou moins d'enfants est de 13,3%; en 1790/1814, ce pourcentage passe à 26,5% pour sauter durant la période de 1815 à 1839 à 35,9%; on voit que la période révolutionnaire agit comme une espèce de révélateur;
3. diminution du nombre moyen d'enfants pour les familles de 3 à 7 enfants (familles de dimensions moyennes).

À titre d'exemple on donnera ici, toujours d'après Gresset, la répartition des familles de parlementaires bisontins (XVIII<sup>e</sup> siècle).

RÉPARTITION DES MÉNAGES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS  
*Parlement de Besançon*

<i>Ménages</i>	<i>Parlementaires</i>	<i>Huissiers</i>
sans enfant	5,26%	7,29%
de 1 à 3	13,68	28,20
de 4 à 6	20	28,20
de 7 à 10	27,36	23,07
de plus de 10 enfants	14,73	7,69

Comme on l'a dit plus haut, les huissiers sont, de notre point de vue, en « avance » sur les parlementaires: ainsi les différences de pourcentages sont particulièrement significatives des tendances évolutives. Chez les parlementaires, les familles de « petite » dimension (3 et moins d'enfants) forment un groupe de moins du cinquième du total (18,94%), alors que chez

<sup>61</sup> Article « Population » de l'*Encyclopédie* du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>62</sup> F. DORNIC, *Histoire du Mans et du pays manceau*, Toulouse, 1975, p. 184.

les huissiers, ce pourcentage passe à 35,49%! Inversement, les familles très nombreuses (7 et plus d'enfants) forment respectivement 42,09% chez les magistrats, contre seulement 30,76% pour leurs subalternes. Ainsi, chez les premiers, les familles nombreuses représentent un groupe cohérent de plus du double de celui des familles peu nombreuses; chez les huissiers, le rapport est beaucoup inverse, les familles peu nombreuses représentant 35% du total, alors que les familles nombreuses ne regroupent qu'à peine un peu moins du tiers. Corrélativement, le groupe des familles moyennes (de 4 à 6 enfants) est chez les hautes instances judiciaires du monde parlementaire bisontin en quantité égale à celui des familles peu nombreuses — à peine un cinquième du total, alors que chez les huissiers, son pourcentage se rapproche plutôt de celui des familles très nombreuses.

Le comptage du nombre total d'enfants est un moyen rapide de déceler la limitation des naissances. Il doit être complété par l'utilisation des intervalles intergénésiques. Ici encore l'exemple de Meulan est classique.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES FAMILLES DE MEULAN  
D'APRÈS LES INTERVALLES INTERGÉNÉSIQUES

Intervalles	1660/1739	1740/1789	1790/1814
de moins de 18 mois	14,3%	14%	2,9%
de 19 à 30 mois	60,1	39,2	23,5
de 31 à 48 mois	15,9	25,9	27,1
de plus de 48 mois	9,7	20,9	46,5

Si l'on admet que les chiffres de 1660/1739 correspondent, au moins grosso modo, à une fécondité « naturelle », l'évolution du quatrième type (dernière ligne du tableau) permet de situer l'évolution de la limitation des naissances. Elle apparaît bien après les années 1740, puisqu'à la veille de la Révolution, 10% des couples (20,9% — 9,7% = 11,2%; le chiffre de 9,7% correspondant à la stérilité naturelle normale) avaient adopté des procédés de contraception. Ici encore, ce sont les périodes révolutionnaire et impériale qui apparaissent comme celles de l'élargissement de la clientèle, puisqu'en 1814, le pourcentage des familles ayant adopté les méthodes de contraception atteint 36,8%, soit plus du tiers de l'ensemble des familles d'une petite ville. Les mêmes phénomènes apparaissent un peu plus tard dans les campagnes parisiennes<sup>63</sup>. Jacquart pense que dans les campagnes de l'Île-de-France, 15% des familles pratiquaient la limitation des naissances<sup>64</sup>. Si le phénomène a été relativement étudié pour la région parisienne, il ne manque pas d'indications par ailleurs. À Toulouse, l'on estime le taux de natalité urbain à 35% en 1789, alors qu'il est de 40% pour le Languedoc<sup>65</sup>.

\* \* \*

<sup>63</sup> M. LACHIVER, *op. cit.*, note 58.

<sup>64</sup> J. JACQUART, *op. cit.*, note 14.

<sup>65</sup> Ph. WOLFF, *Histoire de Toulouse*, Toulouse, 1974, p. 336-340.

Il serait aisé de multiplier les exemples. Il paraît plus opérant de tenter de comprendre le phénomène avant d'essayer de conclure. Il est évident que la France du XVIII<sup>e</sup> siècle a été le premier pays à pratiquer sur une échelle relativement large la contraception: elle est, en quelque sorte le pays pilote. Sans doute trouvera-t-on des exemples locaux qui peuvent par exception, s'avérer plus anciens<sup>66</sup>; il n'en reste pas moins qu'au total, le phénomène prend ici une ampleur sans précédent et sans comparaison possible. Les dates apparaissent clairement à travers les quelques exemples cités. Dans les hautes couches de la noblesse de Cour, les choses se mettent en place dès la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Cela n'est guère surprenant, et les femmes de la haute société n'ont, probablement, pas fait autre chose que d'adopter les mœurs et les habitudes du monde de la galanterie. Tallemant des Réaux nous dit de Marion de Lorme « qu'elle devint grosse trois ou quatre fois (de des Barreaux), mais elle se faisait vider. Une fois, elle s'en avisa trop tard, et quoiqu'elle eut pris assez de drogues pour tuer un Suisse, elle fit pourtant un petit garçon<sup>67</sup> »... Mais on vient aussi de voir qu'il ne conviendrait pas de tirer de l'exemple des ducs et pairs des conclusions trop abruptes: en province, les procédés de contraception ont trouvé, dans un premier temps, une clientèle plus large dans le petit monde de la basoche que chez les parlementaires nobles. Il n'en reste pas moins que dans le cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle se met en place un modèle de limitation des naissances fort complexe, de type urbain, et même, dans un premier temps, limité aux « grandes villes ». Il est formé, au total, des éléments suivants:

1. Un recul très sensible de l'âge moyen au mariage, tant de la femme que de l'homme, qui se rapproche de plus en plus du seuil de 30 ans. Ce recul, qui n'est pas partagé par une partie de l'aristocratie de la France du Nord (nous ignorons ce qui se passe dans la France du sud), ne fait qu'exagérer la situation classique de la France rurale du XVII<sup>e</sup> siècle, dont on peut dire qu'elle a constitué la forme première du malthusianisme collectif mis en place par la pression socio-démographique de la fin du Moyen Âge et du XVI<sup>e</sup> siècle.

2. Ce recul de l'âge moyen au mariage (qui n'est pensable qu'à condition de l'élévation de l'espérance moyenne de la vie) s'accompagne, dans les grandes villes, d'une double dégradation de la morale sexuelle et familiale. Alors que dans le modèle goubertien, les relations sexuelles extra-conjugales et pré-nuptiales sont rares, elles se multiplient particulièrement à Paris. Il en résulte la vague d'abandons d'enfants, qu'ils soient abandonnés parce qu'enfants illégitimes ou parce que « surnuméraires » à l'intérieur de la famille légale. Or ces abandons d'enfants sont, à maints égards, de véritables « meurtres par probabilité » plus ou moins consciemment acceptés. Là encore, le phénomène n'est pas entièrement nouveau. Il a été préparé par l'habitude, ancienne, de mettre les enfants en nourrice, habitude se traduisant par une mortalité extrêmement élevée.

<sup>66</sup> C'est le cas célèbre de Colyton, étudié par E. A. WRIGLEY, « Mortality in pre-industrial England — The example of Colyton, Devon, over three centuries », dans *Daedalus*, 1968.

<sup>67</sup> TALLEMANT DES RÉAUX, *op. cit.*, t. II, p. 30.

3. Ce libertinage a pour conséquence l'extension des pratiques, ou du moins de quelques-uns des procédés anticonceptionnels de l'époque (*coïtus interruptus*, étreinte réservée, condom, etc.) qui se traduit statistiquement par la diminution du nombre des familles très nombreuses et par l'accroissement très sensible du nombre des familles de petite dimension. De plus en plus répandus dans les grandes villes, ces procédés se répandent dans un nombre encore limité de petites villes et dans quelques campagnes, parfois encore isolées, comme en Normandie, ce surtout après 1740. Il importe cependant de ne pas trop surestimer ce phénomène, qui reste, pour l'ensemble de la France, encore marginal avant 1789. Il se répand cependant assez rapidement après cette date durant la période révolutionnaire. Son développement aboutit d'ailleurs au blocage du recul de l'âge moyen au mariage féminin, ainsi qu'à un certain recul de l'il-légitimité et des abandons d'enfants qui culminent vers 1770.

Dans ce schéma, on notera que la limitation par recul de l'âge au mariage a précédé, et préparé sans doute l'intrusion des deux autres séries de vecteurs. Il y a là un fait dont il ne faut pas sous-estimer l'importance.

Le schéma décrit, peut-on apporter des éléments d'explication? Un fait ressort de l'exposé précédent: le rôle majeur de Paris. C'est là que les abandons d'enfants sont les plus nombreux, tant en chiffres absolus qu'en pourcentages; c'est là que le nombre d'enfants illégitimes a atteint son plafond, témoignant de la dégradation absolument fantastique de la notion de la famille. On pourrait ajouter que c'est encore autour de Paris que la mise en nourrice a été à la fois la plus ancienne et la plus pratiquée. Dans le bassin parisien, la mise en place du complexe malthusien s'est développée, tant dans les petites villes que dans les campagnes, en ondes concentriques autour de la capitale. Cette constatation est cependant limitée par la médiocre connaissance que nous avons de la contraception dans la France du Midi. Elle atteindra, on le sait, très fortement la France du sud-est. Les résultats obtenus dans le Sud-Est démontrent que Paris n'est pas seul en cause. La contraception apparaît jusque dans la montagne dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les cas connus sont relativement nombreux: Bilhères d'Ossau, Thézels-Saint-Sernin, Saint-Ciers-la-Lande, Uzeste, Belvès. Partout, les courbes de naissances enregistrent un net recul à partir de 1770. Parfois, les maxima du XVIII<sup>e</sup> siècle sont inférieurs à ceux du XVII<sup>e</sup>, sans que l'on puisse invoquer d'autres causes que la limitation des naissances<sup>68</sup>.

Il faut donc, en dehors de la contagion parisienne (qui possède d'ailleurs des relais du fait de l'impact de l'exemple des familles de noblesse de Cour, ou, simplement, de celles faisant des séjours parisiens: il y a, au XVIII<sup>e</sup> siècle, un modèle parisien à imiter), invoquer d'autres raisons. Comme toujours l'explication d'un phénomène complexe doit être complexe. Mettre en rapport la pauvreté avec la limitation des naissances constitue un principe trop général pour qu'il puisse avoir une valeur normative. Les essais esquissés en ce sens dans l'Aquitaine sont rien moins que

<sup>68</sup> Ch. HIGOUNET (ss la dir. de), *Histoire de l'Aquitaine*, Toulouse, 1971; J. P. POUSSOU, p. 340-341.

probants<sup>69</sup>. On peut, au surplus, faire observer qu'au point de départ, la limitation des naissances est affaire de gens très riches avant d'être celle d'une partie de la masse urbaine. La stratification sociale du malthusianisme risque d'ailleurs de se révéler passablement complexe, le réflexe nobiliaire, par définition nataliste (et par nécessité) contrecarrant, du moins en province, les tendances à la limitation des naissances. S'il y a relation limitation des naissances/richeesse, c'est au niveau du groupe biologique qu'il convient de la chercher. Une première indication en ce sens provient de la vision générale que nous avons rappelée plus haut. La France du XVIII<sup>e</sup> siècle n'est certainement pas, dans beaucoup de campagnes, tellement plus peuplée que celle de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Cela vaut, entre autres, pour le bassin d'Aquitaine. C'est dans ce contexte que l'expression de P. Chaunu: le « monde plein » prend sa véritable signification. D'ailleurs, contrairement à ce qui s'est passé dans le monde germanique, la campagne française, si elle a ravitaillé les villes en hommes, n'a pas nourri de véritable courant d'émigration important. L'Angleterre du XVIII<sup>e</sup> siècle exporte une partie de ses surplus outre-Atlantique, l'Europe centrale les envoie vers l'est, vers les plaines danubiennes et l'Europe de l'Est, sans parler du courant migratoire, nullement négligeable, vers l'Amérique du Nord. Rien de tel en France. Il tend ainsi à se répandre au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle l'idée d'une surpopulation de la France. Idée populaire, elle s'exprime dans un certain nombre de cahiers de doléances...

Au delà de ce sentiment de trop plein, il y a, peut-être des raisons plus terre à terre. Le XVIII<sup>e</sup> siècle se caractérise, sur le plan de la mortalité, par un double mouvement qui transforme les premières, et les dernières conditions de la vie. La durée moyenne de la vie s'est nettement allongée. À Genève, d'après L. Henry, l'espérance de vie est passée, dans la bourgeoisie, de 32 ans au XVII<sup>e</sup> siècle à 42/49 au XVIII<sup>e</sup>. Dans ce milieu très évolué, l'inoculation a largement refoulé la variole. Aux 33 inoculations des années 1750/52, succèdent les 600 des années 1787/88. Dans le Parlement de Paris, l'espérance de vie est d'après Fr. Bluche, plus élevée que chez les ducs et pairs (entre 45 et 50 ans, contre 35 ans seulement pour les ducs et pairs)<sup>70</sup>. À Besançon, l'âge moyen au décès des parlementaires reste, en revanche, assez stable tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais c'est à un niveau très élevé: entre 67 et 70 ans. Même phénomène en Bretagne, où les parlementaires bretons (qui forment le noyau cohérent le plus ancien de la noblesse) plafonnent aux alentours de 60 ans depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Ces faits tendent à se généraliser: on vit nettement plus vieux, et c'est d'ailleurs cette longévité accrue des gens en place qui explique en partie le caractère de conflit de classe d'âge que prend, surtout à ses débuts, la Révolution de 1789<sup>71</sup>. À l'autre extrémité de la vie, la mortalité infantile diminue, souvent fortement. Le XVIII<sup>e</sup>

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 341.

<sup>70</sup> F. BLUCHE, *Les magistrats du Parlement de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1960 et du même auteur, *L'origine des magistrats du Parlement de Paris, au XVIII<sup>e</sup> siècle (1715-1771) dictionnaire généalogique*, Paris, 1956.

<sup>71</sup> J. MEYER, Communication au colloque de Göttingen, *op. cit.*

siècle, surtout entre 1740 et 1770, voit les courbes de mortalité largement décroître et les clochers de sépultures brutales s'amenuiser (il est vrai qu'il existe des exceptions régionales prononcées). Ces deux phénomènes se traduisent par la multiplication du nombre des vieillards, et surtout des enfants. Alors que les enfants disparaissaient brutalement fauchés par les grandes épidémies du XVII<sup>e</sup> siècle, réduisant la charge réelle infantile à 3, au maximum 4 enfants vivants, l'atténuation de la mortalité infantile a tendance à surcharger les familles urbaines d'un nombre plus important d'enfants vivants. La réaction « logique » consiste à se débarasser de ces enfants : d'où la multiplication des abandons des enfants trouvés. D'où encore la tentation de restreindre le nombre des naissances. Il resterait, à vrai dire, à étayer plus solidement ce qui, en fin de compte, n'est qu'hypothèse, appuyée, il est vrai, sur un certain nombre d'indices.

Dès lors on se trouve dans la problématique avancée par Philippe Ariès. Le XVIII<sup>e</sup> siècle, on le sait, a valorisé les concepts d'enfance et d'adolescence. L'enfant devient précieux. Peut-être aussi coûte-t-il plus cher. Cela est évident en ville ; à la campagne, l'enfant s'élève de soi-même. Ainsi faudrait-il, sans doute, distinguer entre deux types de motivation de limitation de naissances : la limitation de l'aisance, qui refuse plutôt le désagrément de l'enfant (et pourquoi ne pas évoquer aussi le danger, si redouté, de dispersion de la fortune familiale par le partage égal : pour la noblesse du nord de la France, où domine le droit d'aînesse, le nombre des enfants devient problème secondaire), et la limitation de la misère, qui est celle d'une partie de la population parisienne. Fr. Lebrun cite le texte, bien connu, du marquis de Turbilly évoquant les conséquences fâcheuses de la suppression des exemptions fiscales accordées par Louis XIV aux familles nombreuses : « Ce fut vraisemblablement elle (cette suppression) qui introduisit dans les campagnes l'art criminel et dangereux de prévenir la naissance des femmes sans renoncer au commerce des femmes. Cet abus n'est malheureusement devenu que trop commun aujourd'hui parmi les paysans, quoiqu'il semblât réservé pour les grandes villes où l'avidité et le luxe immodéré dominant<sup>72</sup>. » Finalement, l'enfant du XVIII<sup>e</sup> siècle représente de plus en plus un investissement. Cet investissement (au-delà du simple élevage-entretien) est le fait de l'éducation. Pour rudimentaire que soit, par exemple, l'alphabétisation, elle n'en représente pas moins des débours importants pour la bourse des plus pauvres : on s'en aperçoit bien lors de la dernière grande crise des années 1770-1790. Les choses sont encore plus graves dans la bourgeoisie et la noblesse. Pour maintenir sa place dans la société, il ne suffit plus, contrairement à ce que l'on dit et répète, de « naître ». Il faut être très « bien né » pour que l'avantage de la naissance devienne une réalité. Pour un noble provincial, le cadet peut, de moins en moins, espérer devenir mousquetaire et faire ainsi sa fortune ; il convient, de plus en plus, outre d'avoir fait ses preuves de noblesse, de disposer d'une éducation minimum<sup>73</sup>. La situation est identique dans la bourgeoisie. Dans la robe, l'entrée

<sup>72</sup> F. LEBRUN, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, 1975, p. 162.

<sup>73</sup> J. MEYER, *Un problème mal posé : la noblesse pauvre*, dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1971.

par la petite porte de la pratique n'ouvre guère de portes, il faut, en revanche, tenter d'entrer par la voie royale qui passe par le collège. Pour peu que l'on soit obligé de passer par l'internat, cela coûte des fortunes. Ainsi s'établit un va-et-vient psychologique. L'enfant est de plus en plus apprécié pour soi, ce surinvestissement affectif tend à limiter la famille d'autant plus sûrement que, d'autre part, cet être valorisé demande, pour que son sort soit assuré, de subir une éducation coûteuse: l'investissement affectif se double d'un investissement financier nullement négligeable.

Ces motivations existent ailleurs qu'en France: elles sont donc à elles seules, bien insuffisantes à rendre compte de la réalité française. Conditions nécessaires, elles ne sont pas conditions suffisantes. Il faut donc pousser plus loin. Quelle a été, dans toute cette évolution, celle de l'église?

La courbe de l'illégitimité est ici la pierre de touche. Au Moyen Âge et encore au XVI<sup>e</sup> siècle, les catégories dirigeantes se caractérisent par le nombre important de bâtards. Le sire de Gouberville s'en préoccupe et les englobe dans sa famille<sup>74</sup>. Il en va d'ailleurs de même en Angleterre. Mais au XVII<sup>e</sup> siècle, l'église de France fait un effort particulier dans «le domaine du sixième commandement», comme le constate le Père Maunoir dans le document intitulé «La Montagne»<sup>75</sup>. L'historien saisit ici difficilement la réalité, car elle se pratique au confessionnal et évite de se manifester dans le catéchisme, sinon sous forme allusive rapide. Tout se passe comme si au XVII<sup>e</sup> siècle ce qu'il est convenu d'appeler la «renaissance religieuse» s'est, dans les faits, traduite par un effort particulier de moraliser les relations sexuelles, à la fois dans le mariage et, surtout en dehors de lui. Les statistiques, dans la mesure où elles sont disponibles, démontrent que les courbes de l'illégitimité atteignent leur point le plus bas vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Cela n'est d'ailleurs pas particulier à l'église catholique et on retrouve le même phénomène dans l'Angleterre de la période de la restauration (1660-1688), réputée pour son «immodestie», en réalité époque du maximum de conformisme sexuel. Cette formidable vague de moralisation n'a pu être imposée qu'au prix d'une pression sociale considérable. Il est d'ailleurs intéressant de noter que cette moralisation des relations pré-nuptiales était la condition *sine qua non* de l'efficacité, en tant que facteur démographique, du recul de l'âge moyen au mariage féminin. Il était normal qu'une pareille pression ne puisse se maintenir indéfiniment. Le phénomène urbain du XVIII<sup>e</sup> siècle implique un changement au point de vue de l'encadrement religieux — non seulement l'encadrement numérique du clergé séculier, mais l'ensemble de l'ambiance religieuse — par rapport à la vie quotidienne. Le brusque envol des courbes d'illégitimité, et plus encore celles des abandons d'enfants démontre que dès la fin du règne de Louis XIV, il y a crise de la conscience parisienne en matière de morale familiale. Elle atteint son paroxysme au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il faudrait, naturellement, connaître exactement

<sup>74</sup> E. LE ROY LADURIE, *Un Sire de Gouberville*, op. cit. (note 22).

<sup>75</sup> A.D.I.-V., Fonds de la Borderie.

l'influence de la pratique du confessionnal. Sur le plan théorique, deux attitudes extrêmes s'opposent : le rigorisme, qui est celui des jansénistes ou des milieux influencés par les jansénistes, le laxisme — au demeurant relatif — inspiré par la tendance inaugurée par Saint Alphonse de Liguori (1696-1787). Le fondateur de l'ordre du Saint Rédempteur pour l'instruction des pauvres et des paysans, auteur d'une importante Théologie morale ouvre des portes de sortie dont on ne sait exactement comment elles ont été appliquées au XVIII<sup>e</sup> siècle dans l'église de France. Quoi qu'il en soit, la « distanciation » par rapport à la morale catholique est très nette au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme en témoigne, en particulier, la multiplication des naissances pré-nuptiales. Mais sur ce point, la prudence s'impose, car le mouvement semble s'étendre à l'ensemble de l'Europe : or la limitation des naissances est un fait spécifiquement français. En sorte que l'on est bien obligé de poser la question du rôle du jansénisme. Il nous semble, à tort ou à raison, qu'il convient de revenir sur le fondement même du jansénisme. Celui-ci, on le sait, refuse la fréquente communion. Or il est intéressant de relire, à ce sujet, ce qu'en disait, avec sa souriante bonhomie, Saint François de Sales. Il faut citer tout le passage : « Il faut que je dis un mot des gens mariés : Dieu trouvait dans l'ancienne Loi que les créanciers fissent exaction de ce qu'on leur devait ès jours des fêtes, mais il ne trouva jamais mauvais que les débiteurs payassent et rendissent leurs devoirs à ceux qui les exigeaient. C'est chose indécente, bien que non pas grand péché, de solliciter le paiement du devoir nuptial le jour où l'on s'est communié, mais ce n'est pas chose malséante, ains plutôt méritoire de le payer. C'est pourquoi, pour la reddition de ce devoir là, aucun ne doit être privé de la communion<sup>76</sup>... ». Opinion du début du siècle, on a souvent l'impression, sans que les auteurs le disent nettement, que l'obstacle principal à la fréquente communion réside bien dans les questions sexuelles, ce d'autant plus qu'en la matière, le désir seul, s'il est accepté, constitue déjà un péché mortel. Le catéchisme de Nantes s'appuie sur le passage de Mathieu, V, 28 pour fustiger le concupiscence<sup>77</sup>. P. Chaunu insiste sur le rôle du jansénisme dévalorisant et culpabilisant l'acte sexuel, même conjugal. Par extension, l'acte incomplet du *coitus interruptus* serait devenu une forme d'ascèse, puisque diminuant le plaisir. L'opinion a été mise en doute récemment par A. Armengaud<sup>78</sup>. Que la morale de type janséniste condamne le plaisir est évident. Le catéchisme de Nantes dit expressément que : « user du mariage saintement, c'est bannir du commerce conjugal toutes les impuretés et toutes les souillures que la sainteté du Christianisme ne peut souffrir même dans les personnes mariées, qui doivent respecter leurs corps comme une portion de celui de Jésus-Christ et de la chair qu'il a sanctifié en l'unissant à sa divine personne<sup>79</sup>. » Et il serait facile d'accumuler à cet égard les textes significatifs. La continence est célébrée comme supérieure au mariage, suivant d'ailleurs la leçon de Saint Paul. Le même catéchisme précise : « mais il y a un état plus saint (que le mariage), c'est l'état de ceux qui renoncent au mariage pour l'amour de Dieu... L'heureux

<sup>76</sup> Saint FRANÇOIS DE SALES, *Oeuvres*, Paris, la Pléiade, 1969, p. 118-119.

<sup>77</sup> *Catéchisme de Nantes*, *op. cit.*, p. 433.

<sup>78</sup> A. ARMENGAUD, *La famille et l'enfant...*, *op. cit.*, p. 70.

<sup>79</sup> *Catéchisme de Nantes*, *op. cit.*, p. 344.

état où l'on ne goûte que les joyes très pures, où le cœur est à Dieu sans partage etc. Il faut continuer ainsi à représenter tous les avantages de la continence. On n'en parle presque point au peuple, en quoi il semble qu'on fait une faute, car il n'y a point de vertu que les Pères de l'Église ayant si fort louées et dont ils ayent fait de plus longs discours<sup>80</sup>. » Rappelons que ces commentaires des articles du catéchisme sont destinés dans l'esprit de leur auteur à servir de base aux prêches... L'ascèse apparaît ainsi comme une vertu en soi, bien indépendamment de la procréation entachée de la « vilénie » de l'acte sexuel. La réflexion de P. Chaunu qualifiant cette sensibilité de « cathare » (« où l'impureté n'est pas effacée par la génération : la génération, au contraire, ne résulte-t-elle pas de l'acte total, avec le plaisir dans la souillure ? ») est donc pleinement méritée<sup>81</sup>. L'objection de A. Armengaud ne nous paraît pas, à notre tour, très recevable. En réalité, il faudrait mieux connaître la pratique du confessionnal. Il est d'ailleurs fort possible que les deux démarches, celle suggérée par P. Chaunu, comme celle, contradictoire avec elle, d'A. Armengaud aient coexisté. Il suffit, en effet, d'admettre que la première démarche s'accommode très bien de la théorie liguorienne du confesseur préférant ne rien demander, se trouvant face à une difficulté insurmontable (attitude parfaitement tolérée par les casuistes), alors que la seconde attitude, qui équivaut à l'abandon pur et simple d'une partie ou de la totalité de la pratique religieuse, a très bien pu être provoquée par l'attitude trop absolue et trop rigide des confesseurs pour que l'apparente contradiction entre les deux thèses soit levée, et aboutisse à un degré plus complet de valeur explicative. Ceci n'est avancé qu'à titre d'hypothèse. Il est bien certain qu'on ne pourra décider qu'après avoir franchi une étape supplémentaire dans la recherche. On peut, par exemple, poser la question de la mesure dans laquelle la géographie du malthusianisme naissant coïncide, ou non, avec la répartition des zones d'influence jansénisante dans le clergé. Il est certain que le clergé parisien a été, en ce domaine, assez largement « contaminé » par l'influence janséniste. Il est non moins certain que cette influence janséniste a assez largement débordé sur une partie du bassin parisien.

Ainsi, pour nous, ces diverses explications ne s'annulent et ne s'opposent pas : elles se complètent, et c'est de leur coalescence, de leur superposition que naissent les divers foyers d'apparition du malthusianisme français. Les changements de sensibilité vis-à-vis de l'enfant valorisé (mais peut-être seulement à partir du moment où commence l'investissement scolaire, ce qui permet une relative dévalorisation de la prime enfance que l'on abandonne) auront eu une efficacité d'autant plus grande que les conditions économiques, démographiques et sociales devenaient plus contraignantes.

\* \* \*

Au terme de cet exposé, on voit le chemin qui reste à parcourir. Nous pouvons désormais fixer avec assez d'exactitude le temps et le lieu des apparitions (dont certaines ont pu être simultanées) des foyers de limitation

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 346.

<sup>81</sup> A. ARMENGAUD, *op. cit.*, p. 70.

des naissances. La cartographie du phénomène est cependant très loin d'être complète: or c'est un élément explicatif essentiel. Quant à l'explication proprement dite du phénomène, elle reste, pour le moment, partielle et incomplète. Car en effet il est possible de retrouver chacun des éléments que l'on vient d'analyser dans d'autres pays européens. Il n'est probablement pas impossible que plusieurs d'entre eux se retrouvent à un moment donné dans tel ou tel pays, comme par exemple, l'Angleterre du XVII<sup>e</sup> siècle. Mais à la différence de la France, s'il y a eu mouvement de limitation de naissances, il ne semble pas qu'il se soit ni très largement répandu dans l'espace, ni très longtemps prolongé dans le temps, ce du moins avant le XIX<sup>e</sup> siècle. Il ne faut d'ailleurs pas trop exagérer l'importance du phénomène en France même. Comme on l'a dit dans les pages précédentes, il ne prend de véritable ampleur que lors de la période révolutionnaire et impériale, ce qui n'est pas sans soulever d'autres, et redoutables problèmes. En tout cas, l'ère des explications simples de type étroitement économique est désormais révolue, et ce que l'on en sait est suffisant pour obliger à recourir à une série d'hypothèses complexes, reliant étroitement entre eux les évolutions des représentations mentales, des perceptions des phénomènes économiques et sociaux, les réalités éducatives. Celles-ci se sont certainement combinées avec un sens nouveau de l'enfant pour le rendre plus précieux, mais aussi, cet enfant coûteux a été ressenti comme une gêne. Faut-il par ailleurs rappeler que démographiquement parlant, une limitation des naissances répond d'une certaine manière à la décroissance de la mortalité, et qu'il faudrait pouvoir mesurer la perception, dans les populations, de la relation mortalité/natalité. L'histoire de la limitation des naissances appartient au domaine le plus interdisciplinaire que l'on puisse envisager.